



# REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2018

## CHAMPIONNAT TRAIT



## ATTELAGE

**DU 29 AU 30 SEPTEMBRE 2018 – MESLAY DU MAINE (53)**

Période de qualification	Clôture
Du 4 septembre 2017 au 14 septembre 2018	Lundi 17 septembre 2018

### SOMMAIRE

Conditions générales.....	2
Conditions de participations.....	2
Conditions de qualifications.....	2
Barèmes techniques.....	3
Dotations.....	3
Prix.....	Erreur ! Signet non défini.

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de « *Attelage* », complétés par les rectificatifs publiés sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

## Conditions générales

Un meneur ne peut engager qu'un seul attelage et donc participer qu'à un seul championnat sur le même événement.

En dessous de quatre engagés, un championnat peut être annulé.

## Conditions de participations

### **PARTICIPATIONS MENEUR**

CHAMPIONNATS	LFC
Trait Team	<b>CLUB AMATEUR PRO</b>
Trait Paire	
Trait Solo	

## Conditions de qualifications

### **QUALIFICATIONS MENEUR**

Sont qualifiés pour le championnat de France Attelage Trait tous les meneurs licenciés Amateur ou Pro :

- comptant 5 classements en épreuves Amateurs ou Internationales
- et avec au moins 3 classements obtenus sur des épreuves Grands Prix Trait de la catégorie du championnat concerné.

Sont qualifiés pour le championnat de France Attelage Trait tous les meneurs licenciés Club comptant 5 classements en épreuves Club Elite GP de la catégorie du championnat concerné.

Les seules participations comptabilisées sont celles réalisées avec des chevaux de traits

Les chevaux ONC ne peuvent être engagés sur le Championnat Trait.

Dans tous les Championnats, des meneurs peuvent être sélectionnés par la DTN.

## Barèmes techniques

### DEROULEMENT

**Normes techniques des Championnats** : Amateur 1 GP Trait

#### Participation coéquipier(s)

En marathon, un coéquipier peut groomer jusqu'à 2 attelages différents mais uniquement si les attelages ne figurent pas au sein de la même épreuve.

En marathon, un meneur peut participer également 1 fois en tant que groom mais uniquement si les attelages ne figurent pas au sein de la même épreuve.

En dressage et maniabilité, il n'y a pas de limitation mais les horaires de passage ne sont pas adaptés en fonction des participations multiples.

## Dotations

CHAMPIONNATS	Dotations		
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>Amateur 1 GP Trait Team</b>	<b>360 €</b>	<b>270 €</b>	<b>210 €</b>
<b>Amateur 1 GP Trait Paire</b>	<b>180 €</b>	<b>130 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Amateur 1 GP Trait Solo</b>	<b>110 €</b>	<b>80 €</b>	<b>60 €</b>

En complément des dispositions générales, pour tout championnat se courant avec moins de 4 partants, le versement des dotations est soumis à l'obtention d'une note de dressage >ou= à 60% soit <ou= à 64 pts de pénalités, hors pénalités pour incident.